

**RAPPORT N° 02/6-67
au Conseil Municipal**

OBJET

DENOMINATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA BRETAGNE

La Commune met à la disposition de ses administrés des équipements sportifs et culturels.

La plupart ont été dénommées, hormis la Salle Polyvalente de La Bretagne sise au 5 Chemin des Routiers.

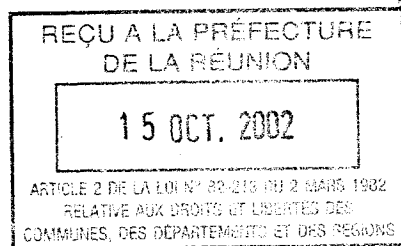
Aussi, je vous propose de vous prononcer sur la dénomination de cette structure, comme suit :

ESPACE MARIE-LOUISE PAYET dite Malou,

en hommage à l'action qu'elle a menée au cours de ses mandats électifs au sein du Conseil Municipal de Saint-Denis pour développer le secteur de La Bretagne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 02/6-67
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 2002**

OBJET

DENOMINATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA BRETAGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-67 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Adopte la dénomination de la Salle Polyvalente de La Bretagne, comme suit :

ESPACE MARIE-LOUISE PAYET dite Malou.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **11 OCT. 2002**

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**

